

**444 - Actions spécifiques en
faveur des personnes âgées**

**Proposition d'attribution de subventions
et d'approbation des termes d'un projet
de convention financière à conclure dans
le cadre de la Conférence des financeurs
de la prévention de la perte d'autonomie**

Rapport n° CP/2016/606

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 engage une série de mesures visant à adapter l'ensemble de la société à l'évolution démographique actuelle. Placée sous la présidence du Président du Conseil Départemental, la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est instituée et confère au Département une nouvelle compétence - la prévention de la perte d'autonomie. En tant que chef de file, le Département dispose de la responsabilité de la coordination des acteurs œuvrant sur ce champ. Ce rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention à conclure et d'attribuer les crédits destinés à soutenir les projets nouveaux et innovants inscrits au plan d'action 2016 tels qu'adoptés le 10 octobre par la Conférence des Financeurs.

I – 2016, une année de transition pour la Conférence des Financeurs

Installée officiellement le 10 octobre 2016 suite à la publication des décrets d'application en mai 2016, l'ensemble des partenaires réunis autour du Département chef de file de l'action gérontologique sur le territoire a fait le choix d'élaborer, dès 2016, un premier diagnostic des besoins ainsi qu'un plan d'action. Celui-ci permet d'étendre certaines actions de prévention sur des territoires aujourd'hui non couverts, ou de soutenir des projets innovants qui permettront, demain, de répondre plus efficacement aux besoins des Bas-Rhinois.

Si au vu des délais contraints, le diagnostic territorial doit encore être affiné sur les territoires, en proximité des besoins et des spécificités locales, il a néanmoins permis de mettre en évidence la nécessité pour l'ensemble des acteurs de travailler à la définition d'une stratégie et d'une coordination plus poussée sur chacun de six axes thématiques prévus par la Conférence des financeurs :

- Axe 1 : l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ;
- Axe 2 : l'attribution du forfait autonomie ;
- Axe 3 - 4 : coordination et appui pour les actions de prévention des Services d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) et des Services Polyvalents d'aide et de Soins à Domicile (SPASAD) ;
- Axe 5 : le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants ;
- Axe 6 : autres actions collectives de prévention.

Pour l'année 2016, deux priorités d'intervention ont été définies de façon à permettre d'intégrer des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Ces deux axes sont :

- la prévention des chutes ;
- l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles.

II. Présentation du plan d'action 2016 validé par la Conférence des Financeurs

En cette année de transition, les membres de la Conférence ont fait le choix d'intégrer l'ensemble des projets qui respectent les critères fixés par la réglementation ainsi que les deux axes prioritaires retenus. Sur la base de ces orientations, ce sont 26 projets qui ont pu être retenus et ont été validés par la Conférence des financeurs le 10 octobre 2016.

La majorité des projets relève d'actions collectives de prévention, sous forme d'ateliers (ateliers mémoires, ateliers équilibres, ateliers sport adapté etc.). D'autres, plus innovants, permettront par exemple de mener des études sur les risques de dénutrition dans les EHPAD, de soutenir la mise en place d'une économie circulaire des aides techniques ou encore d'accompagner un projet de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) d'amélioration de l'accès à la culture pour les séniors. Enfin, une troisième catégorie d'actions permet d'attribuer un « forfait autonomie » de 200€ aux 634 places en résidences autonomes recensées actuellement. Ce forfait doit permettre la mise en place d'actions collectives de prévention au sein de ces structures.

L'adoption par la Conférence des financeurs de ce plan d'actions 2016 permet également d'engager le travail de coordination des financements croisés des partenaires membres de la Conférences financeurs. L'ensemble des porteurs de projets ont été conviés à des réunions de coordination, en lien avec les représentants des territoires dans le Département, et ceci afin de mailler au plus juste le territoire et garantir que la prévention puisse toucher chaque bas-rhinois qui en aurait besoin.

Enfin, chaque porteur de projet sera lié par une convention qui prévoit une évaluation de l'impact et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver l'engagement financier au titre du plan d'actions 2016, pour un montant total de 1 104 650€ au titre du premier concours financier, et de 128 600€ au titre du concours relatif au forfait autonomie. Ce montant est intégralement financé par les concours versés annuellement par la CNSA au Département du Bas-Rhin, qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

La commission Autonomie et silver économie a émis un avis favorable à ces propositions le 24 octobre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, suite à l'accord sur le plan d'action 2016 par la Conférence des financeurs réunie le 10 octobre 2016 :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 104 650 € aux associations et partenaires figurant en annexe 1, 2,3 ;

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 126 800 € aux associations et partenaires figurant en annexe 4 ;

- d'approuver les termes des projets de convention à conclure figurant en annexe 5 et 6 et d'autoriser son président à les signer.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY